

Titulaires présents : Gilles ADNET, Milène ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Bernard COUSIN, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FAUCONNIER, Hubert FERRAND, Bernard FURNE, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Catherine PANNET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Yvéric BRODIER par Audrey SCHULLER (suppléante), Maurice HUET par Marcelle SCIEUR (pouvoir), Eric PIGNY par Denis VAROQUIER (pouvoir), Christophe PATINET par Gilles ADNET (pouvoir), Catherine JULLIEN par Hubert ARROUART (pouvoir), Jean-Marie ROSSIGNON par Muriel RENAULT (suppléante).

Etaient absents : Fabrice REVELLI.

Soit 43 votants.

Suppléants présents : Damien GALLOIS, Alain GOBILLARD, Daniel HERBILLON, Philippe HINCELIN, Claudy MATHIEU, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Luc MILLON, Muriel RENAULT, Audrey SCHULLER, Andrée VIART.

Suppléants absents : Philippe BIAL (excusé), Alexandre BODIN, Odile CAQUE (excusée), Jean-Claude FARON, Marie-Ange GRUÉ (excusée), Alain JACQUES, Éric MERCIER (excusé), Dominique MILLON (excusé), Florence PERARDEL, Sabine STIEVENART, Luc THOUVENIN, Evelyne VALENTIN (excusée).

Secrétaire de séance : Catherine PUJOL.

Adoption du PV du conseil du 12 juillet 2017 : adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

Monsieur le Président demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : autorisation de marché pour les travaux d'eau potable de Pogny : oui à l'unanimité

I – Ressources Humaines

1. Comité technique : taux d'avancement

M. le Président souhaite présenter au comité technique les obligations statutaires d'avancement de grade. Ceci consiste à déterminer le nombre d'agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade par l'application d'un taux de promotion (ratio promus/promouvables).

Le taux proposé serait de 100 % permettant ainsi d'analyser tous les cas, mais ne garantissant pas systématiquement la promotion de l'agent. En résumé 100 % seraient éligibles, les cas concernés seraient présentés et étudiés par le comité technique, mais tous ne seraient pas forcément promus.

2. État des recrutements

Deux postes sont à pourvoir :

- Un directeur CLSH (emploi à mi-temps famille rurale et à mi-temps CCMC). Compte tenu des difficultés de recrutement, une solution alternative a été trouvée en interne qui permettrait un fonctionnement correct jusqu'aux vacances de la Toussaint ;
- Un chargé de mission urbanisme : la CCMC recherche une personne expérimentée, mais ne trouve personne. Quelques candidats débutants se sont présentés, ce qui permettrait d'envisager un recrutement.

II – Bâtiments

3. Démarche d'inventaire

Suite à une conférence lors du Carrefour des Élus, il est ressorti la nécessité et l'obligation d'avoir une vision exhaustive du patrimoine mobilier et immobilier de la CCMC et de recenser les actifs transférés des anciennes communautés de communes et des trois nouvelles communes. Une extraction est faite par la Trésorerie de l'actif et du passif tous les cinq ans et un travail va être réalisé sur ce sujet.

III – Eau et assainissement

4. Courrier TEOM

M. le Président demande si toutes les communes ont bien été destinataires du courrier envoyé afin d'informer la population sur la mise en place de la TEOM. Certains maires soulignent que des explications sont nécessaires car il est à noter des différences élevées en matière de coût pour certains habitants et que le tissu associatif va souffrir de cette mesure. M. JACQUET indique que la règle générale s'applique désormais et qu'il faut l'expliquer aux administrés.

5. Modification tarif SPANC pour Courtisols, Poix et Somme-Vesle

Les trois communes citées ci-dessus géraient le SPANC en régie. L'agent communal n'assurant plus le service des contrôles SPANC pour les installations neuves avec ou sans subvention, les tarifs de la CCMC vont être désormais y être appliqués.

M. ARROUART fait remarquer que les tests de percolation n'étaient jusqu'alors pas réalisés car l'étude du zonage d'assainissement ne les rendaient pas obligatoires. M. JACQUET indique qu'il est souhaitable que les procédures soient identiques sur tout le territoire de la CCMC.

M. ARROUART note qu'il n'est pas logique que le bureau d'étude réalise les contrôles et donne un avis sur ceux-ci ensuite. M. MELLIER indique que le bureau d'étude ne s'auto-contrôle pas. Il vérifie simplement que les travaux soient exécutés correctement.

➤ Vote du Conseil Communautaire pour l'application des tarifs SPANC aux trois communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle : oui à l'unanimité.

6. OM : réduction sur exercice antérieur

636 € de réduction sont proposés sur 2015 et 2016 pour des habitants de quatre villages de la CCMC. Des doutes étant émis par Mme le Maire d'Ecury-sur-Cooles et par M. le Maire de Faux-Vésigneul, des vérifications vont être réalisées avant de passer ces écritures.

➤ Vote du Conseil Communautaire pour la mise en réduction de ces écritures : oui à l'unanimité.

7. Tarification « part collectivité » sur la facturation d'EP secteur Vesle

A défaut d'avoir reçu la dernière délibération prise par la C.C. de Suipe et Vesle concernant la part de la CCMC dans la tarification de l'eau potable, la surtaxe sur le m³ d'eau a été facturée

- 0,5141 au lieu de 0,3725 aux habitants du secteur Vesle : pour une consommation annuelle de moins de 100 m³
- 0.3278 pour la consommation supérieure à 100 m³.
-

Il est proposé de revenir aux tarifs pratiqués antérieurement et de fixer la part collectivité pour le budget EP secteur Vesle à

- 0.3725 € par m³ sur les consommations annuelles de moins de 100 m³
- 0.3278 € par m³ pour la consommation dépassant 100 m³.
-

Pour rétablir la situation, une nouvelle facture établie par Véolia coûterait 10 € l'unité.

Pour les consommations de plus de 100 m³, le tarif prélevé a été de 0,5141 au lieu de 0,3278. Il est donc proposé que le tarif exceptionnel pour la facture du deuxième semestre soit de 0,1415 €.

De ce fait, il est proposé qu'un tarif exceptionnel soit mis en place pour la facturation du deuxième semestre à 0,2309 €.

Pour information, la scission du contrat entre Suipe et Vesle entraînerait un rattrapage de la part délégataire de 0,0748 € à partir du deuxième semestre 2017.

L'hypothèse d'un courrier d'information est évoquée.

➤ Vote du Conseil Communautaire :

- Vote 1, pour la tarification officielle de 0,3725(- de 100 m³) et 0.3278 (partie dépassant les 100 m³) : oui à l'unanimité
- Vote 2, pour l'avoir exceptionnel de 0.1416 € et 0.1863€ par m³ sur la facturation du 1^{er} semestre : oui à l'unanimité

Cette nouvelle délibération annulera celle de 2016.

8. (Point ajouté à l'ordre du jour) Autorisation de marché pour l'EP de Pogny

Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable rue des Moulins et rue du Port, le réseau datant de 1929. Montant total du marché : 274 229,30 € HT, soit 329 075,22 € TTC. La part réseau AEP prise en charge par la CCMC sera de 25 417,50 €, plus une quote-part des honoraires de maîtrise d'oeuvre. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Eiffage.

⇒ Vote du Conseil Communautaire pour la prise en charge intercommunale : oui à l'unanimité.

IV – Affaires scolaires

9. EFFECTIFS 2017/2018

Monsieur VANSANTBERGHE présente les chiffres : 928 élèves ont été comptabilisés pour la rentrée 2017 (contre 931 en 2016). Conformément au vote du conseil de juillet, l'accueil du mercredi est ouvert et la règle établie était qu'il fallait au moins 12 enfants pour assurer le maintien de la garderie.

Il a été comptabilisé sur les trois mercredis depuis la rentrée entre 11 et 14 enfants à Vésigneul-sur-Marne, entre 13 et 15 enfants à Mairy-sur-Marne, entre 6 et 8 enfants à Marson et entre 2 et 5 enfants à Nuisement-sur-Coole. Une information va donc être faite aux parents pour indiquer que les enfants de Marson pourront aller en garderie à Vésigneul-sur-Marne et que ceux de Nuisement-sur-Coole pourront aller à Mairy-sur-Marne. Cette situation perdurera jusqu'aux vacances de la Toussaint. Un bilan sera effectué à chaque « petites vacances ».

⇒ Vote : 1 opposition 4 abstentions

M. LAPIE demande où en est le versement de la subvention à l'école de Marson pour la semaine cirque. M. VANSANTBERGHE indique qu'il a reçu la demande de subvention le 20/05/17. Le 13/08/17 il a fait un rappel pour demander les pièces manquantes au dossier. Le 13/09, il a renouvelé sa demande téléphoniquement. Le 17/09 il a reçu les pièces sans le montage financier. De plus, dans le programme, il est prévu un spectacle des artistes de cirque : qu'en est-il du projet pédagogique.

M. le Président reconnaît qu'il y a eu du retard dans le versement des subventions, mais l'arrêt des NAP a entraîné un surcroît de travail pour le personnel administratif.

Mme LAMIABLE indique qu'elle fait actuellement le tour de toutes les écoles avec M. VANSANTBERGHE afin d'étudier toutes les situations de chaque école et de mettre en adéquation les besoins et les moyens.

V – Finances

10. Décision modificative SPANC

19 537 € ont été inscrits en dépenses au budget principal pour les travaux d'assainissement de l'école de Nuisement-sur-Coole.

La trésorerie demande que cette somme soit inscrite en recettes et en dépenses dans le budget annexe du SPANC.

⇒ Vote du Conseil Communautaire : oui à l'unanimité

11. Renouvellement exonération de la Taxe Foncière Sundeshy Francheville

En 2002, une loi a institué la taxation des bâtiments destinés au stockage des fourrages pour les usines de déshydratation. En 2003, un amendement De Courson a proposé l'exonération de cette taxe par équité avec les silos agricoles qui ne payaient pas cette taxe.

La part d'exonération de la CCMC pour l'entreprise Sundeshy représente 8 379 €. A défaut de reconduction, l'exonération tombera en 2018.

Faut-il reconduire l'exonération en 2018 ?

⇒ Vote du Conseil Communautaire : oui : 26 ; abstention : 4 ; contre : 14

12. Décision modificative budget ZAE Ouches de Saint Martin

Opération d'ordre : 1 669,37 € à changer de ligne dans ce budget.

⇒ Vote du Conseil Communautaire : oui à l'unanimité

VI – Urbanisme – Logement

13. Subvention OPAH Comité technique n° 7

11 dossiers ont été présentés pour un total de 28 529 €. Il n'y a pas de problème dans l'exécution des dossiers au niveau de l'OPAH pour la CCMC car le montant prévu pour l'année 2017 est déjà dépassé.

⇒ Vote du Conseil Communautaire : oui à l'unanimité

Le prochain comité de pilotage se tiendra le mardi 26 septembre. Tous les conseillers communautaires y sont conviés.

14. PLU Ecury-sur-Coole

La parole est donnée à Mme DETHUNE afin qu'elle présente le PADD dans le cadre de la révision du PLU suite au diagnostic territorial de sa commune. Les différents points sont les suivants :

- Maintien d'un taux d'urbanisation cohérent. Il a, en effet, été constaté une augmentation des constructions de 23 % entre 1999 et 2013. Il est souhaité d'ouvrir à la construction des parcelles ayant fait l'objet d'extension de réseaux ;
- 10 hectares devraient être rendus en zone UAUC ;
- Le taux de vacance serait de 6,6 % ;
- Prise en compte du développement des structures agricoles ;
- Offre de commerce et de service sur le territoire ;
- Projet énergie renouvelable : construction d'une ferme photovoltaïque sur la piste désaffectée de l'aérodrome. Celle-ci est en zone A. Il faut donc approfondir le sujet ;
- Développement d'équipements adaptés à la population : tissu associatif ;
- Projet d'une aire de camping sur le terrain de foot ;
- Etude du stationnement pour sécuriser la circulation ;
- Organiser le transport (covoiturage) ;
- Liaisons douces ;
- Numérique ;
- Préservation des ressources en eau ;
- Amélioration de la gestion pluviale ;
- Risques et aléas nature, conservation des espaces agricoles et des espaces naturels, gestion du bâti.

3 remarques ont été émises par des conseillers municipaux d'Ecury-sur-Coole ne faisant pas partie de la commission PLU : des précisions ont été demandées concernant le covoiturage et sur l'aire de camping (se limiter à l'hébergement lors de manifestations locales), une augmentation de 110 habitants est envisageable d'ici 2030.

⇒ Vote du Conseil Communautaire : oui à l'unanimité

M. ARROUART donne une information sur le PLU de Chepy. Une réunion va avoir lieu avec les élus, le Président du SCOT et les représentants de la CCMC pour présenter un nouveau PADD. Auparavant, une rencontre avec la DDT aura lieu pour avoir toutes les chances d'acceptation par la CDPENAF

VII - Social : aides financières

15. Commission sociale

2 dossiers ont été présentés à la commission :

- Un sur la commune de Courtilsols 436,64 € pour la prise en charge de frais périscolaires,
- Un sur la commune de Chepy pour l'acquisition d'un fauteuil de douche pour une personne handicapée.

⇒ Vote du Conseil Communautaire : oui à l'unanimité

VIII – Communication

16. Site internet

Afin de faire évoluer le site internet, des devis vont être demandés. Il faut auparavant fixer les besoins.

IX – Questions diverses

1. Débat d'orientation budgétaire : dates de réunion

- 30/11 : commission finances à 18 h 30 à Saint-Germain-la-Ville
- 07/12 : bureau élargi à la commission finances à 19 h 00 à Saint-Germain-la-Ville
- 14/12 : conseil communautaire exceptionnel à 19 h 00 à Vitry-la-Ville
- 21/12 : Conseil communautaire à 20 h 30 à Faux-Vésigneul

Autres dates :

- 12/10 : bureau à 20 h 30 à Saint-Germain-la-Ville

- 19/10 : conseil communautaire à 20 h 30 à Omey
- 09/11 : bureau à 20 h 30 à Courtisols
- 16/11 : conseil communautaire à 20 h 30 à Nuisement-sur-Coole

2. SIEGE CCMC

Le cabinet Jamar est mandaté pour réaliser une estimation des travaux à réaliser pour l'éventuelle installation du siège social de la CCMC à Marson.

3. M. BRIGNOLI rappelle d'être attentif aux délais concernant le PLU d'Omey.
4. Mme ANCELIN demande où en est la montée en débit pour le secteur de la Moivre : les travaux ont débuté mais il y a une phase administrative incompressible de plus de 3 mois à respecter. L'amélioration de la connexion n'interviendra pas avant mars ou avril 2018.
5. M. SCHULLER demande que l'on diffuse l'information concernant le festival War on Screen qui va se dérouler à Châlons-en-Champagne du 4 au 8/10/2017.
6. Mme SCIEUR demande si les travaux concernant la porte et la fuite d'eau à la maison de santé ont été réalisés. Oui tout est en cours

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 h 45.